

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 383

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 31 QUATER

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« IV. – Le huitième alinéa de l'article L. 450-4 du code de commerce est complété par une phrase ainsi rédigée : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.